

Janvier
2021



Magazine d'informations municipales n°20

Dossier : le barrage de la Nasse



Léonnaises, Léonnais,

Après une année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale, 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages. En dépit de ce contexte toujours troublé, c'est en mon nom et celui de l'ensemble du conseil municipal de Léon que je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.



Que 2021 soit pour vous et vos proches une année de paix et de réussite dans tous les domaines de la vie. En cette période si particulière, le contexte m'autorise plus que jamais à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous tous et ceux qui vous sont chers. Nous vivons en effet des temps difficiles et nous traversons une crise d'une ampleur inégalée depuis l'après-guerre. C'est dans cette situation inédite que ma nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions il y a quelques mois pour un deuxième mandat, plongée dans l'urgence dès les premières heures de la mandature.

Ce contexte nous oblige à redoubler d'efficacité et nous avons une vision claire de la trajectoire à suivre pour sortir sereinement de l'époque tourmentée que nous vivons.

Cette année 2020 a été compliquée pour nous tous entre le confinement du mois de mars, l'été sans nos moments festifs, un nouveau confinement à l'automne et enfin des fêtes de fin d'année loin de nos proches pour certains d'entre nous.

Malgré cette période trouble, des perspectives positives s'offrent à nous et je reste optimiste pour 2021. J'espère que nous verrons cette pandémie disparaître ou tout au moins maîtrisée afin de retrouver une vie normale.

Tous les secteurs souffrent. Nos commerces, nos restaurants, nos associations, personne ne doit rester au bord de la route. Nous ferons tout pour vous aider et pour trouver des solutions ensemble.

L'année 2020 a été pour nous la récompense de 6 ans de travail. Vos votes nous ont largement plébiscités et une fois de plus, je vous en remercie.

Je vais tout mettre en œuvre pour que les projets de nos engagements se réalisent.

Nous avons réfléchi à une stratégie financière pour le mandat afin de continuer à réaliser les travaux tout en gardant des finances saines sans aucune dérive. Je m'efforcerai à suivre cette ligne.

Les études pour nos gros investissements débutent et pour certaines se terminent cette année :

- La réfection du centre bourg avec un début des travaux en 2022, les rues des Chênes Liège et des écoles seront les premières à être réalisées. Suivront la place de la poste et de l'église. Un appel d'offres sera réalisé après l'été pour l'ensemble des travaux qui seront planifiés sur 5 ans.

- Depuis plus de 20 ans, les conseils municipaux successifs ont promis la réfection des écoles, sans malheureusement pouvoir y parvenir. Un cabinet de maître d'œuvre va être désigné pour accomplir ce projet en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Les travaux débiteront également en 2022. Ils concerneront les bâtiments avec une rénovation complète, mais également la cantine et la maternelle sans oublier la cour de récréation.

- Avec le concours du Conseil départemental, les études pour l'avenue du lac et la route du Puntaou vont commencer. Ces routes départementales une fois réhabilitées seront intégrées dans le domaine public de la commune.

Nous en profiterons pour réaliser une voie verte sur l'Avenue du lac et des ralentisseurs sur la route du Puntaou. Je ne manquerai pas d'informer les riverains sur la suite de ce dossier.

Concernant les travaux de 2021, la rénovation complète des sanitaires du lac qui sont dans un état déplorable va commencer. L'aire de vidange des camping-cars qui est obsolète va être modernisée.

Le boudrome, tant attendu par les puristes, sera réalisé par les servicestechniques et devrait être opérationnel pour Pâques.

Sans aucun doute, le chantier phare de 2021 sera la réhabilitation du barrage de la Nasse qui sera réalisé par la Réserve Naturelle et commencera fin septembre. Le financement est bouclé, la part de la commune s'élève à 80 000 euros. Avec les inondations que nous venons de connaître, la construction de ce barrage sécurisera le lac et permettra aux agents de la réserve de gérer le niveau de l'eau plus rapidement et en toute sécurité.

L'épisode pluvieux de ces dernières semaines a créé de nombreuses difficultés dans notre village, certes de moindre importance que dans les villages voisins, mais pénalisant pour certains d'entre vous. Des apports massifs d'eaux pluviales ont ruisselé dans le réseau d'assainissement qui n'a pas vocation à absorber les eaux de pluie. Le Sydec, conscient de ces anomalies, a mandaté un bureau d'études pour résoudre ce problème le plus rapidement possible. Ce dossier sera suivi de très près par la commission des travaux.

Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance d'une attestation scolaire prévue par l'article D.312-47-2 du code de l'éducation nationale n'est pas possible actuellement à Léon. Pour ce faire, la commune a engagé des discussions avec Les Villages sous les Pins. Nous devrions, à la rentrée 2022, pouvoir accéder à leur complexe nautique avec l'école. Des travaux validés par le syndicat des copropriétaires vont être réalisés (couverture de la piscine, vestiaires) afin de permettre l'homologation de l'accueil des enfants léonnais.

L'investissement de nos agents, indispensable au fonctionnement de notre commune, n'est plus à démontrer. Cette implication au quotidien, comme celle des élus qui m'accompagnent dans tous les domaines, trouve d'ailleurs un écho tout particulier dans la période que nous traversons. Qu'il me soit permis ici de les en remercier chaleureusement.

Je vous souhaite à nouveau une bonne année 2021, et comme d'habitude, si vous avez des questions à me poser, la porte de mon bureau vous est toujours ouverte.

Votre MAIRE
Jean MORA

Sommaire

P 2 et 3 : Lettre aux Léonnais

P 4 : Le Pôle Médical

P 5 et 6 : Infos diverses

P 7 : Travaux & Urbanisme

P 8 et 9 : Dossier : le Barrage de la Nasse

P 10 : Enronnement & prévention

P 11 : Cadre de vie

P 12 et 13 : Libre Expression

P 14 : En Côte Landes nature

P 15: Enfance Jeunesse

P 16 : Le Point sur la Culture

P 17 à 19 : Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal

P 20 : Infos Vaccination COVID-19





Le Pôle MÉDICAL

En 2020, nos deux médecins, installés depuis plus de 40 ans à Léon, nous ont quitté.

Le 18 juillet 2020, le Docteur Pierre MICHEL est décédé dans sa 81ème année. Il avait arrêté son activité professionnelle depuis une quinzaine d'années après une longue carrière auprès des léonnais.

Le 30 décembre dernier, le Docteur Michel GILLY nous a quitté des suites d'une maladie. Il exerçait encore jusqu'en mai dernier. Pendant plus de 40 ans, il a su accompagner les léonnais avec discrétion et professionnalisme. Il a été un médecin de famille pour beaucoup. Il a été ainsi présent auprès de nombre d'entre nous dans des moments difficiles, n'économisant ni sa peine ni son temps. Son grand regret aura été de ne pouvoir dire

au revoir à ses patients mais il a eu la satisfaction d'avoir trouvé un successeur correspondant à ses attentes. A l'origine du projet de la maison médicale, il a collaboré avec tous les professionnels de santé du village et a travaillé en équipe et de façon constructive avec eux. Il s'était aussi engagé fortement dans la vie du village. Il a été référent auprès du club de rugby et auprès des pompiers. Il s'était également investi au sein de l'association des commerçants. Nous ne verrons plus sa silhouette longiligne dans les rues léonnaises mais il restera dans nos pensées.



Liste des professionnels de santé

Pôle Médical : 175 rue des Chênes-Lièges

Médecin Généraliste :

Dr Jenifer BOYER 05 58 48 74 23

Infirmières:

Emmanuelle MARTINEZ et Edwige BEUVET :
07 70 00 80 04

Elisabeth BROUSTAU REDON et
Cécile LARDIT: 06 09 06 04 44

Sage-Femme :

Martine ROUX : 07 68 65 34 15

Podologue :

Laure BASTIAT : 09 81 48 22 22

Sophrologue :

Fatiha AMELOT : 06 31 94 46 67

167 Rue des Chênes Lièges :

Ostéopathes :

LABORDE LAULHE Paul Loup et Pierre Valentin :
06 45 71 78 / 06 72 39 75 15

Orthophoniste :

MAILLARD Pauline : 07 67 20 55 44

Réflexologue Plantaire :

CADOU Myriam : 06 60 06 62 79

Diététicienne – Nutritionniste :

LEBEDIEFF Anastasia : 07 68 76 18 07

169 rue des Chênes Lièges

Kiné

DESPAX Maylis, BATAILLE Martin et LARSON Marie
05 58 48 70 07

171 Rue des Chênes Lièges :

Médecin Généraliste :

Dr India FOSSAT : 05 58 47 44 63

Dentiste :

Dr BARTHIER Laurent : 05 58 48 74 08

31 impasse du Dr Dufau :

Kiné/Ostéopathe :

VEKENS Caroline et DA SILVA SANTOS
Stephan : 07 81 48 70 07 / 07 77 91 26 86

64 Grand'Rue

Pharmacie DUBOIS

05 58 48 73 12





Infos DIVERSES

Un nouveau Directeur Général des Services



Suite au départ de Monsieur Eric MOKRITZKY, DGS, le 15 Octobre 2020, la Commune de LEON a recruté un nouveau Directeur Général des Services. Monsieur Vincent FIZAMES a pris ses fonctions au sein de nos services municipaux le 4 Janvier dernier.

Son expérience professionnelle l'a amené à occuper les fonctions de Directeur d'un service jeunesse à la Ville de Meulan, puis de Chef de projet – politique de la Ville au sein du Syndicat intercommunal du Val de Seine. Durant une dizaine d'années, il a été Directeur Général des Services de la Communauté des communes Vexin Seine. Enfin, depuis janvier 2016, il exerçait les fonctions de Directeur des Sports de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Son expérience va permettre à la municipalité de mettre en œuvre les projets phares de son mandat 2020-2026.

La commune de Léon récompensée !



Le concours «Mariannes du civisme» distingue et valorise, chaque année électorale, les communes ayant obtenu le plus fort taux de participation aux élections dans chaque département.

Il est organisé par la fédération des anciens maires et adjoints de France (FAMAF), en partenariat avec l'association des maires de France (AMF).

Pour la deuxième fois Léon obtient la Marianne du civisme (élections européennes 2014 avec 53.38%). Avec un taux de 74.29 %, la commune de Léon est celle où on a le plus voté lors des dernières élections municipales, sur la strate des communes entre 1 001 et 3 500 inscrits sur les listes électorales. Cette belle mobilisation citoyenne nous permet d'être récompensés par les Mariannes du Civisme, nous pouvons et vous pouvez en être fiers. Merci à vous, électrices et électeurs ! Rendez-vous désormais pour les élections départementales et régionales, prévues au mois de Juin 2021, afin d'obtenir une troisième distinction.

Une enquête de l'Insee sur la commune



INSEE

Une enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité va être effectuée sur la commune. Pour cela, un large échantillon de logement va être tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Entre les mois de février et mai, un(e) enquêteur(rice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Vos réponses resteront strictement confidentielles et ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



Inscriptions scolaires 2021

Nous vous rappelons que l'inscription à l'école primaire est obligatoire dès l'âge de 3 ans. De ce fait, tous **les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018** sont concernés pour la rentrée 2021. Les futurs effectifs seront rapidement transmis et pourront déterminer le nombre de classes pour la rentrée prochaine. Afin de procéder à l'inscription de vos enfants, vous trouverez la démarche à suivre sur le site www.leon.fr dans l'onglet « Jeunesse » ou vous pouvez contacter la mairie au 05 58 49 20 00 ou à mairie@leon.fr.

Les compteurs Linky arrivent

À compter du mois mars, Enedis procédera à l'installation de nouveaux compteurs électriques sur la commune. Vous recevrez un courrier d'Enedis 30 à 45 jours avant le remplacement du compteur soit à compter de février. Par la suite, l'entreprise de pose vous contactera, au moins 25 jours avant son intervention. Si votre compteur n'est pas accessible depuis le domaine public, vous pourrez prendre rendez-vous. Dans le cas contraire, vous serez informés de la période

d'intervention prévue. Toutefois, vous pourrez recontacter l'entreprise si vous souhaitez être présent lors de la pose.

À noter que les entreprises de pose seront facilement identifiables grâce au logo «**Partenaire Linky**». L'intervention dure en moyenne 30 minutes, avec une brève coupure d'électricité. Elle est gratuite et ne modifiera en rien votre contrat d'électricité.

Avec Linky 	Emménager en toute simplicité En moins de 24 heures, tout est réglé à distance	Relevé automatique de votre consommation Mes relevés se font à distance et sans rendez-vous	Mieux maîtriser votre consommation Vous pouvez suivre votre consommation, mieux la comprendre et agir grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr/linky	Détection des pannes plus rapide Les pannes réseau sont détectées plus tôt et les interventions plus rapides
Sans Linky 	<i>Pour avoir l'électricité dans votre nouveau logement, vous deviez attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.</i>	<i>La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.</i>	<i>Votre consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.</i>	<i>Enedis ne pouvait pas détecter les pannes réseaux sauf si vous appeliez pour signaler une panne.</i>

Du retard chez les poules

Après la crise sanitaire liée à la COVID-19, voici maintenant la grippe aviaire. Ainsi, les poules ne pourront être distribuées qu'une fois l'épidémie terminée.



Nous espérons pouvoir organiser la distribution dans le courant de l'année 2021.

Ramassage des encombrants

Les services techniques passeront **le mardi 30 mars 2021** pour ramasser les encombrants. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, déposez-les avant le 30 mars 8h00 devant chez vous. **Pensez également à vous inscrire en mairie jusqu'au vendredi 26 mars au 05 58 49 20 00 ou par mail à mairie@leon.fr**

Liste des objets non acceptés lors du ramassage : Plaque amiante, huile usagée, gravat, végétaux, bouteille de gaz, vieille cuve de fioul. Ces derniers seront laissés sur place et sous votre responsabilité.





Travaux & URBANISME

Guichet Urb@ : vos demandes d'urbanisme depuis chez vous

Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation : permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme. A compter du 1^{er} février 2021, Côte Landes Nature vous donne la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne.

C'est simple : connectez-vous de chez vous à tout moment de la journée, en soirée et même le week-end. La procédure est plus rapide qu'avec un dossier papier et surtout vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier en temps réel.

La Mairie reste le guichet unique : c'est elle qui recevra votre demande et qui sera décisionnaire après instruction par la Communauté de communes (Côte Landes Nature donne un avis consultatif).

Alors, n'attendez plus et simplifiez vos démarches. Pour cela, rendez-vous sur le lien suivant : <https://guichetunique.geosphere.fr/cln>

Rendez-vous Urbanisme :

Nous vous informons que pour toutes demandes de renseignements concernant une parcelle, un projet de construction, le Plan Local d'Urbanisme, il est **obligatoire** de prendre rendez-vous.

Le Service Urbanisme vous accueille les lundi et vendredi matins et le mercredi toute la journée.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous contacter au 05 58 49 20 00 ou à mairie@leon.fr



Conception Atelier Charlotte VIGNACQ

Un funérarium à Léon

L'entreprise de Pompes funèbres Roulet a commencé les travaux de son futur funérarium qui se situera rue Jean-Baptiste Lesbats.

Le funérarium devrait ouvrir au début du deuxième semestre 2021. Il sera composé d'une boutique et de 2 salons funéraires.





Dossier LE BARRAGE DE LA NASSE

En 2021, le barrage de la Nasse situé dans la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet va être entièrement reconstruit. En effet, ce dernier avait été construit en 1982 afin de réguler le niveau de l'étang de Léon. Cette gestion du barrage permet de préserver les zones humides, restituer un débit minimal dans le Courant d'Huchet, la remontée des poissons et le passage des bateliers, d'assurer la navigation de plaisance sur l'étang...

Suite à une étude réalisée en février 2017 sur le barrage de la Nasse, il a été mis en évidence que la structure de l'ouvrage était fortement affaiblie par des érosions internes appelées renards hydrauliques. Ainsi cela représente un danger de rupture à court terme de ce dernier. Des mesures provisoires ont été mises en place en attendant les travaux.

Etat des lieux : Vue en amont



Etat des lieux : Vue aval



Les multiples enjeux :

Enjeux environnementaux : Sans barrage, le niveau du lac baisserait en été de 65 cm soit la moitié de sa profondeur moyenne. Cela engendrerait la disparition des habitats naturels rivulaires du Lac (marais flottant ...) et de la faune spécifique associée. Des milliers de mètres cubes de sédiments se déverseraient dans le Courant d'Huchet provoquant un colmatage de ce dernier et mènerait à la disparition des substrats favorables à la vie et à la reproduction des espèces aquatiques.

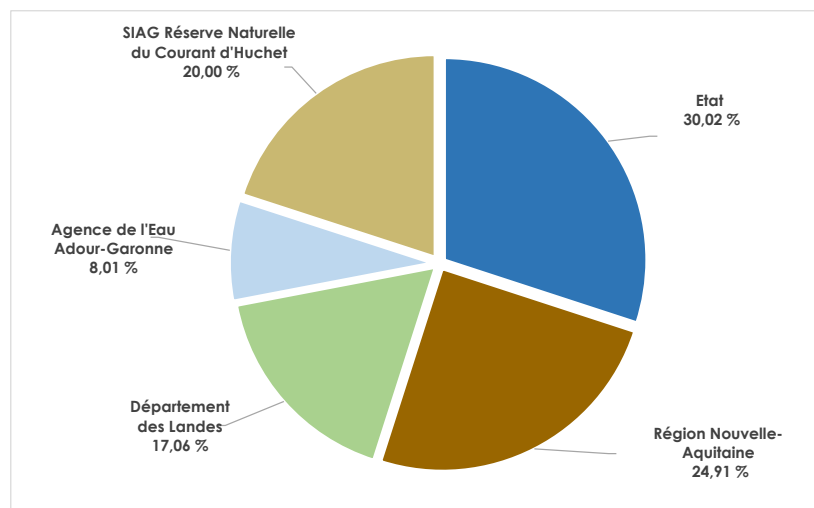
Enjeux économiques : Une des activités principales étant le tourisme, le Lac est un lieu de baignade et de pratiques d'activités nautiques et de loisirs ainsi que de pêche et de chasse. Il est une des vitrines du territoire

Côte Landes Nature. Son attractivité dépend de la qualité et de la préservation de ses milieux naturels. Environ 100 000 visiteurs fréquentent la Réserve Naturelle chaque année et la plage du Lac accueille en moyenne 800 personnes par jour en juillet et août. Avec la présence de campings, de nombreuses résidences secondaires, villages vacances ... c'est toute une économie locale qui serait touchée. En effet, en cas de rupture, la navigation et la baignade serait la majorité du temps impossible en période estivale.

Enjeux liés à la sécurité : Permettre aux agents en charge de la gestion du barrage ainsi qu'aux bateliers de travailler en toute sécurité.



Le budget



Le financement du barrage sera réparti entre :

- l'État,
- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le Département des Landes,
- l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- le SIAG Réserve Naturelle du Courant d'Huchet (Léon, Moliets, Vielle-Saint-Girons).

Le coût total de cette opération s'élève à 1 215 268 € .

Etat projeté : Vue amont



Etat projeté : Vue aval



Passerelle

Les effets de ce nouveau barrage

Lorsque ce barrage sera réalisé, il permettra :

- de mieux maîtriser les niveaux d'eau de l'étang de Léon et les débits entrants dans le Courant d'Huchet,
- la remontée des poissons migrateurs (anguilles, lamproies marines, vandoises et brochets),
- la transparence des ouvrages vis à vis des sédiments,
- le maintien de la richesse, de l'étendue et du bon état de conservation des habitats naturels humides,
- l'augmentation des zones utiles à la reproduction de l'espèce repère brochet.

Les travaux débuteront en septembre 2021.

Le barrage et sa passerelle seront terminés en janvier 2022.





Environnement & PRÉVENTION

Réouverture du point tri rue J-B Lesbats

Il y a quelques semaines, le point tri a été réaménagé avec l'installation de conteneurs semi-enterrés. Afin de vivre dans un village où l'environnement est respecté, nous vous rappelons que le tri de vos déchets est important. Pour cela, voici la liste des différents points tri installés sur la commune :

- Parking de Carrefour Market
- Village Sous les Pins Nord
- Village Sous les Pins Est
- Parking du Stade, avenue du lac
- Camping Le Gat, route de Laguens
- Camping Lou Puntaou, avenue du Lac
- Parking des Ecoles, Place de Vagos
- Rue Jean-Baptiste Lesbats



Le nettoyage des fossés : une nécessité

Un fossé est un ouvrage artificiel qui n'est pas alimenté par une source. Il permet d'évacuer les eaux de ruissellement et/ou de drainer des parcelles, notamment pour permettre d'améliorer les usages des sols ou de gérer les eaux pluviales dans des zones habitées.

Tout propriétaire d'un fossé est tenu d'en assurer l'entretien sur l'emprise de sa parcelle afin de le maintenir en bon état de fonctionnement. **(Code Civil articles 640 et 641)**

Comment procéder ?



- Supprimer les obstacles (embâcles, amas de sédiments localisés...)
- Nettoyer les buses si elles sont colmatées ou obstruées
- Conserver les végétaux existant et à proximité des berges pour aider à la stabilisation du fossé
- Privilégier une période d'intervention entre juillet et mars
- Privilégier l'enlèvement des sédiments à sec, moins dommageable pour les talus et berges

Cours d'eau ou fossé ?

Un cours d'eau est un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année.

Pour vous assurer du statut de fossé : consultez le site internet suivant : www.landes.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html

Plus d'information auprès de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**
Service de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques : ddtm-spema@landes.gouv.fr

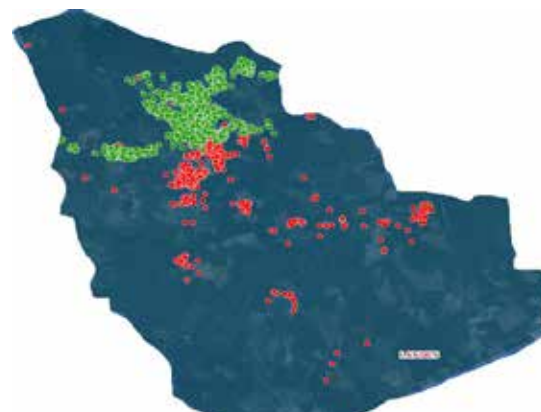




Cadre DE VIE

Le déploiement de la fibre continue

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes et les Communautés de communes se sont associés afin de financer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de Côte Landes Nature. La mise en oeuvre a été confiée au SYDEC. Si la fin du déploiement était prévue courant 2020, il a pris un peu de retard mais suit toujours son cours.



À ce jour, environ la moitié du territoire communal est ainsi, éligible à la fibre (carte ci-contre). La partie nord de Léon, le quartier de la Nasse et une partie du centre bourg sont fibrés. Si vous souhaitez vérifier que votre logement est éligible à la fibre, vous pouvez consulter le site internet www.nathd.fr. Un numéro d'information est également disponible pour le suivi ou en cas de difficultés : 0 806 806 006.

A noter qu'un courrier de mise en demeure a été envoyé à l'opérateur historique ainsi qu'au Sydec numérique afin de trouver des solutions pour résoudre les dysfonctionnements que subissent les usagers habitant Route de Laguens et dans la zone artisanale.

Les étapes pour l'installation de la fibre chez moi :

1. Je vérifie que mon logement est éligible sur ww.nathd.fr.
2. Je me renseigne sur les offres fibre chez un fournisseur d'accès internet.
3. Je m'abonne et prends rendez-vous auprès de mon opérateur pour effectuer le raccordement.
4. Un technicien de raccordement vient installer la fibre à mon domicile.

Rappel :

L'installation de la fibre dans votre habitation n'est en aucun cas obligatoire. Celle-ci se fera, seulement, si vous en faites la demande auprès d'un fournisseur d'accès internet.



Toutes les actus de Léon

Nous vous rappelons que toutes les actualités et informations sur votre commune sont consultables soit sur notre site internet www.leon.fr soit via l'application **CityAll**. Cette application vous permet de recevoir toutes les actualités directement sur votre smartphone.

Restez informés !

Libre expression de LÉON À VENIR

Chères Léonnaises, chers Léonnais,

Qu'elle fut compliquée cette année 2020 ! Tout un chacun a pu éprouver les difficultés inhérentes à la crise sanitaire que nous traversons. La pandémie a amplifié les fragilités sociales et économiques déjà existantes.

Notre collectivité se doit d'accompagner tous les acteurs du village :

- en soutenant les associations en instaurant un fonds de soutien exceptionnel pour les plus en difficultés
- en soutenant le commerce de proximité par des bons d'achat et par l'exonération des droits d'occupation du domaine public
- en soutenant les jeunes lycéens et étudiants qui sont obligés de suivre les cours à distance par la mise à disposition d'une salle avec du matériel informatique
- en soutenant l'accès à la culture par la gratuité à la médiathèque
- en veillant au non isolement de nos aînés : le portage effectué des courses ou des colis de fin d'année à domicile sont de bons exemples

Nous espérons que 2021 sera une année nourrie d'espoir retrouvé et le début de la concrétisation des projets pour notre village :

- la sécurisation des routes du Puntaou et du lac : la municipalité a sollicité l'accompagnement des services du Département ,qui a donné son accord , pour ces études. Cela permettra à tous les usagers (vélo, piétons, automobilistes) d'emprunter ces voies de manière plus pacifique.
- la démolition de la maison en face du monument aux morts : nous avons dans notre programme électoral émis l'idée de la construction de logements.
- M. le maire a annoncé les études de la réhabilitation du groupe scolaire : cela nous semble indispensable comme nous l'avons inscrit dans notre projet.
- la sécurisation du centre-bourg : la municipalité envisage la création d'une voie de délestage sur une partie seulement du tracé inscrit au PLU ,du rond-point de CASTETS à la rue des Alouettes et a sollicité en ce sens le Département pour une cession des parcelles réservées concernées . Si ce projet devait aboutir, des problèmes de sécurité liés à l'augmentation du trafic, notamment des poids-lourds, émergeront au niveau des écoles.

Le Conseil Départemental, en cohérence avec les différentes études qu'il a dû mener à la demande de la municipalité, a donc réaffirmé sa position favorable à la réalisation totale de la voie de contournement. Les travaux, tels que sollicités par la municipalité, pourront commencer lorsque l'étude sera finalisée dans sa globalité jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Nous vous renouvelons nos vœux pour 2021, que cette année soit à la hauteur de vos attentes et qu'elle permette de retrouver tous ces moments de convivialité qui nous manquent tant.

Continuez de prendre soin de vous,

Groupe « Léon A Venir »

Isabelle Bouches, Michel Darremont, Muriel Lagorce, Eric Macquart



Libre expression de BIEN VIVRE À LÉON

Les trous de mémoire du Président du Département ...

Par courrier du 22 septembre 2020, le Maire a sollicité le Président du Département pour obtenir la rétrocession de parcelles permettant de démarrer le projet de requalification et de sécurisation du centre bourg.

Le 29 décembre, le Président répondait qu'il était urgent ... d'attendre !

Attendre de finir une étude sur une voie de contournement dont les terrains sont réservés depuis ... 1974 !!

Attendre qu'une déclaration d'utilité publique soit prononcée sur une voie qui intercepte un site classé Natura 2000 !!

Attendre avant de réaliser des travaux de sécurisation du centre bourg ...

Chères léonnaises, chers léonnais, vous ne voulez pas attendre !! Vous voulez profiter de votre village en toute sécurité au plus vite. Le Président du Département semble l'avoir oublié, mais en mars dernier, les élections municipales ont été l'occasion de présenter et de confronter les deux projets. Celui de la voie de contournement a été clairement rejeté. Le Léon à venir que vous avez choisi est un village attractif et rayonnant, qui ne dévie pas le trafic sur des voies nouvelles à créer mais qui modifie son centre bourg par des espaces publics partagés. Votre choix est de bien vivre à Léon, pas de le contourner.

Ce projet de requalification du centre bourg était un engagement fort de la liste «Bien vivre à Léon». En nous apportant une large majorité des suffrages, vous nous avez confié la responsabilité de mettre en œuvre ce projet majeur du mandat. Le Maire a donc écrit une nouvelle fois au Président du Département, pour lui signifier que le respect du processus démocratique doit amener la commune et le Département à travailler de concert à la réalisation du projet choisi par les léonnaises et les léonnais.

Deux points sont importants à souligner. Tout d'abord, ce projet de requalification n'empêche aucunement la réalisation de la voie de contournement (si elle devait se faire un jour) qui viendrait se connecter à la voirie créée sur les parcelles dont la commune demande la rétrocession au Département. Ensuite, la réalisation de la première tranche de travaux permettra de réaliser les aménagements du centre bourg en toute sécurité.

Vous nous avez confié un mandat pour agir, pas pour attendre. Nous sommes au travail et les travaux seront lancés dès 2022.

Liste «Bien vivre à Léon»





En CÔTE LANDES NATURE



« Les élections municipales de mars et juin 2020 ont conduit à la mise en place d'une équipe intercommunale en grande partie renouvelée.

Élu Président de Côte Landes Nature le 15 juillet

2020, j'ai fait le choix de m'entourer des 9 Maires du territoire et de les associer au plus près, en leur attribuant à chacun une Vice-Présidence. J'accorde toute ma confiance à votre Premier Magistrat, Jean MORA, qui a accepté la Vice-Présidence du volet Voirie – Infrastructures – Moyens techniques de la Communauté de communes.

Durant toute cette mandature, vos 29 représentants de l'intercommunalité mettront en commun les intérêts de leurs communes respectives pour le profit de toutes.

Nous nous engagerons sur 3 axes forts : la promotion de notre économie, le développement de notre attractivité touristique et la mise en place d'une politique de développement durable et de transition énergétique.

Ensemble, nous construirons un avenir qui conciliera la qualité de notre environnement et le développement de notre territoire. »

Philippe MOUHEL,
Président de Côte Landes Nature,
Maire de Castets

Les zones d'activités économiques de Côte Landes Nature

Avec ses atouts naturels, touristiques et économiques, le territoire de Côte Landes Nature séduit de nombreux porteurs de projet. La Communauté de communes souhaite les accompagner en proposant des Zones d'Activités Economiques dédiées et aménagées.

À Linxe (Percq) et Lit-et-Mixe (Hillotan), les derniers lots ont été vendus fin 2020. A Castets, les ZAE de Lesté (route de Taller) et de Cazalieu (Route de Dax) sont en cours d'aménagement. A Saint-Julien-en-Born, la Communauté de communes travaille à l'extension de la Zone d'Activité de Dardas. Enfin à Léon, un ensemble foncier de 5 ha est identifié route de Magescq.

Infos et commercialisation : Service Développement Eco, Tél. 07 72 14 12 19, eco@cc-cln.fr

Rénovation énergétique : Côte Landes Nature crée un nouveau service pour ses administrés

Vous envisagez des travaux de rénovation et vous avez besoin d'un coup de pouce dans vos démarches de financement public ? La Communauté de communes intègre une plateforme de rénovation énergétique : «la plateforme en devenir» animé par Soliha.

Appelez le **05 58 74 12 56** pour être accompagné par des conseillers thermiciens. Vous serez renseignés sur vos projets de construction, de rénovation, d'isolation, de chauffage mais aussi sur les aides financières disponibles ou simplement sur les gestes simples à faire pour diminuer vos factures. Tous ces conseils seront neutres et gratuits.



Enfance & JEUNESSE

Face à la crise actuelle, l'accueil de loisirs exerce une vigilance accrue sur le **respect des protocoles et des mesures sanitaires** afin que les enfants soient tous accueillis en totale sécurité. L'objectif prioritaire est de **divertir et amuser les enfants** afin qu'ils vivent des moments de plaisir, de partage et de découverte. L'équipe d'animation a donc tenu à offrir un panel d'activités le plus varié possible depuis la rentrée. Ils ont participé aux diverses activités sportives, créatives ou culturelles organisées lors des vacances d'octobre ou bien pendant les mercredis de l'année scolaire.

Partage et lien social

Pour ce début année, un nouveau partenariat a vu le jour avec l'association léonnaise **Les jardins de Nouines**. C'est donc dans ce lieu de partage, d'apaisement et de développement du lien social que les enfants de l'accueil de loisirs se rendent sur place régulièrement depuis janvier. Différents ateliers sont proposés en fonction des âges : découverte du lieu, compost, création de lasagnes, plantation etc.. Ces rencontres sont vraiment appréciées des enfants...en espérant qu'ils en prennent de la graine.



Côté activité insolite :

Une journaliste de France Inter, équipée de son matériel d'enregistrement, est venue interviewer les enfants sur les thématiques liées au conte du Petit Poucet. Quelques jours après s'être exprimés devant le micro, les enfants ont ainsi pu s'entendre à la radio lors de l'émission « Barbatruc » du 30 novembre (encore disponible en podcast sur le site de la radio ou bien sur notre page facebook).

Des vacances animées pour les ados

Lors des dernières vacances d'octobre, les ados ont pu profiter de l'espace Jeune, ravis d'avoir un endroit où se retrouver afin de partager des moments autrement que par écrans interposés.

Durant les vacances de février, les séjours à la neige sont annulés. Mais le Local Jeune sera ouvert pour les vacances avec notamment un projet artistique autour de la couture, la création, la mode, et un défilé qui clôturera cette belle initiative et bien d'autres activités.





Le Point sur la CULTURE

En novembre 2020 le Centre Culturel a pu accueillir, pendant une semaine, une résidence d'artistes de la Compagnie «Fais et Rêve», dans le cadre de la préparation de leur prochain spectacle «Vivarium», une création mêlant vidéo, théâtre d'objet et musique. Ils ont pu profiter du lieu fermé au public afin de s'approprier la scène sur laquelle vous pourrez les retrouver le 24 avril 2021. Pour ce projet, la commune de Léon, s'est associée au département des Landes et à l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA).

Léon, toujours investie dans la médiation culturelle, a accueilli les 18 et 19 janvier dernier, la Compagnie du Théâtre des deux mains, pour des ateliers de médiation avec le collège de Linxe et l'école primaire de Léon.

Leur spectacle «Archie ou l'utopiste», est programmé le 2 mai au Centre Culturel. Ils proposeront également des ateliers avec le public de notre Résidence Seniors «Au Tuc de Loun», au mois de mai. Ce projet initié par le théâtre de Gascogne, et soutenu par la Région et la DRAC, est issu du dispositif «Artistes en communes» favorisant l'entrée territoriale, la co-construction avec les partenaires locaux, et la rencontre avec les populations.



Spectacle de Noël

Le 18 décembre 2020, les enfants de l'école ont assisté à des spectacles de Noël. Ainsi, ceux de maternelle ont vu un spectacle de magie avec Planète Illusion à la salle de la Huchette et ceux du primaire un spectacle de théâtre sur le thème du cabaret de Noël, au Centre Culturel.

« Archie ou l'utopiste » Le 2 mai 2021



Du côté de la médiathèque

Pendant le confinement, un « Call & Collect » a été mis en place. Les lecteurs ont ainsi pu réserver des documents par téléphone ou par mail afin de continuer à accéder à des livres, magazines, films pendant cette période !

Votre médiathèque est de nouveau ouverte !

Mardi 16h-18h
Mercredi 9h-12h / 14h-18h
Jeudi 16h-18h
Vendredi 9h-12h30 / 16h-18h
Samedi 9h-12h30

Au programme : Atelier d'écriture
le mardi 9 février 2021, 14H
Sur inscription,

4 places disponibles : 07.85.50.62.24



Les Comptes-rendus du Conseil Municipal en version synthétique

Ils sont consultables dans leur intégralité
en Mairie et sur le site www.leon.fr

**Séance du 9 décembre 2020 à 19h00 à la salle de la Huchette
sous la présidence de monsieur Jean MORA, Maire**

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 18 ; votants : 18

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, J.Jacques LARTIGUE, J.Paul TRAYE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Membres absents ayant donné procuration : Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

Secrétaire de séance : Dominique LARTIGAU

Date de convocation : 2 Décembre 2020

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2 - Virements de Crédit

Vote à l'unanimité pour l'adoption des virements de crédits suivants :

- CHAP. 012 - ART. 6411 : + 13 000.00€

- CHAP.66 - ART 66111 : +100.00 €

- CHAPT 011 - ART.605 : - 13 100 €

3 - Saison culturelle 2021 et tarifs

a) Programmation saison culturelle

Samedi 23 janvier 2021 à 20h30 : «Les Illusionnistes» Prix de cession : 3000 € HT + 1300 € VHR

Samedi 27 février 2021 à 20h30 : «André y Dorine» Prix de cession : 4000 + 1800 € VHR

Samedi 24 avril 2021 à 20h30 : «Vivarium» en résidence d'artiste à Léon en Novembre 2020, Prix de cession : 3500 € HT + 1000 € VHR

Vendredi 7 mai 2021 à 20h30 : «Manger» : 2 représentations (1 scolaire + 1 tout public), Prix de cession : 3800 € HT + 1200 € VHR

Vote à l'unanimité.

b) Tarifs Saison Culturelle 2021

Billetterie : Tarif plein 14 € / Tarif Réduit (Chômeurs, Etudiants, - 18 ans, Groupe + 10 personnes) 11 € / Gratuit pour les - de 12 ans / Spectacle jeune public 7 €

Abonnement «Pass mini saison» 4 spectacles 44 €

Vote à l'unanimité

4 - Ouverture dominicale des commerces

Vote à l'unanimité pour le calendrier 2021 relatif aux ouvertures dominicales autorisée pour les commerces de détail, autres que l'automobile: dimanche 4 juillet 2021, dimanche 11 juillet 2021, 18 juillet 2021, dimanche 25 juillet 2021, dimanche 01 août 2021, dimanche 08 août 2021, dimanche 15 août 2021, dimanche 22 août 2021, dimanche 29 août 2021, dimanche

29 novembre 2021, dimanche 19 décembre 2021 et dimanche 26 décembre 2021.

5 - Tarif séjour ski 2021

Séjour au ski pour les jeunes du Centre de Loisirs à ARAGNOUET du 8 au 12 février 2021 pour un montant de 330 € par enfant, hors aides. Vote à l'unanimité.

6 - Création tarif supplémentaire espace jeunes

Plein tarif 15 € / Tarif avec aide de la Caf 7.50 €. Vote à l'unanimité.

7 - Modification tarifs Centre de Loisirs et Périscolaire

A partir du 1er janvier 2021 :

Catégorie	Quotient Familial	Tarifs
Accueil de Loisirs	< 450 €	5.00 €
	entre 451 et 786 €	6.00 €
	entre 787 et 1000 €	10.00 €
	> 1000 €	12.00 €
Mercredi	< 450 €	4.00 €
	entre 451 et 786 €	5.00 €
	entre 787 et 1000 €	8.00 €
	> 1000 €	9.00 €
		Mercredi matin gratuit
Cantine	< 450 €	2.10 €
	entre 451 et 786 €	2.10 €
	entre 787 et 1000 €	2.30 €
	> 1000 €	2.30 €
Périscolaire matin	< 450 €	0.80 €
	entre 451 et 786 €	0.80 €
	entre 787 et 1000 €	1.00 €
	> 1000 €	1.00 €
Périscolaire soir	< 450 €	1.00 €
	entre 451 et 786 €	1.00 €
	entre 787 et 1000 €	1.20 €
	> 1000 €	1.20 €
Périscolaire forfait enfant	< 450 €	10.00 €
	entre 451 et 786 €	10.00 €
	entre 787 et 1000 €	12.00 €
	> 1000 €	12.00 €

8 - Modification délibération de création de poste d'attaché principal

Vote à l'unanimité.

9 - Ouverture de poste d'adjoint administratif

Vote : 18 pour et Monsieur Laboudigue ne participe pas au vote.

10 - Création de postes pour remplacement de personnel non disponible 2021

Création d'emplois temporaires de Catégorie C et B : 3 adjoints techniques, 1 adjoint d'animation, 2 adjoints administratifs, 1 rédacteur, 1 animateur et 1 assistant d'enseignement artistique. Vote à l'unanimité

11 - Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'Office de Tourisme Communautaire Côte Landes Nature Tourisme années 2019/2020 et 2020/2021

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19h30.

Séance du 18 janvier 2021 à 19h00 à la salle de la Huchette sous la présidence de Monsieur Jean MORA, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 18 ; votants : 18

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, J. Jacques LARTIGUE, J. Paul TRAYE, Cécile CASSUTTI, Delphine DUPRAT, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Membres absents ayant donné procuration : Catherine COMBARIEU à J. Paul TRAYE

Secrétaire de séance : Francis LABOUDIGUE

Date de convocation : 12 janvier 2021

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2 - Autorisation du Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021

Vote à l'unanimité afin d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles que définies ci-dessous :

Chapitre	BP 2020	25 %
21 : immobilisations corporelles	477 637.26 €	119 409.32 €
Ainsi réparti :		Ainsi réparti
ART. 2128 Autre agencement, aménagements terrains		30 909.32 €
ART. 21312 Bâtiments scolaires		35 500.00 €
ART. 21318 Autres bâtiments publics		50 000.00 €
ART. 2132 Immeubles de rapport		3 000.00 €

3 - Création d'emploi temporaire pour accroissement temporaire d'activité

Vote à l'unanimité pour la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie Cpour la période du 1er mars au 30 novembre 2021, en charge des travaux d'aménagement et des espaces verts.

La séance est levée à 19h15.



Infos Vaccination COVID-19

Qui peut se faire vacciner ?

Phase 1 :

- Les personnes âgées hébergées en EPHAD et USLD (Unité de soins longue durée (directement dans leur établissement))
- Tout professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile ayant + 50 ans et/ou étant personne à risque
- Les personnes de + 75 ans
- Les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés (dans leur structure)
- Les patients vulnérables à très haut risque

Les Centres de vaccination du département

Centre de vaccination d'Aire sur l'Adour

3 rue Gambetta, 40800 Aire-sur-l'Adour
(Réservé aux professionnels de santé)

Centre de vaccination du CH de Dax - Hôpital Thermal

Rue Saint Eutrope, 40100 DAX
05 58 35 24 99

Centre de vaccination de Dax ville

98 avenue Francis Planté, 40100 DAX

Centre de Vaccination de Mimizan

Rue du Jardin Public, 40200 Mimizan
05 58 09 51 70

Centre de vaccination du CHI de Mont de Marsan

35 rue de la Ferme de Fatigue, 40000 Mont-de-Marsan
05 58 05 13 00

Centre de vaccination du CH de Saint Sever

3 rue de la Guillerie, 40550 Saint-Sever
05 58 76 45 45

A partir de février, ouverture des centres de vaccination de Labrit, Amou, Capbreton et Biscarrosse



Et ensuite ?

Phase 2 : Début mars

Les personnes âgées de 65 à 74 ans

Phase 3 : Au printemps

Les autres tranches de la population susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement



Pour la prise de rendez-vous, vous pouvez contacter les centres de vaccination (voir la liste ci-contre) directement **par téléphone** ou prendre rendez-vous **en ligne** via le site internet www.sante.fr

Si vous rencontrez des difficultés pour la prise de rendez-vous en ligne, nous sommes à votre disposition, en mairie, pour vous apporter notre aide.

Que vous soyez vacciné ou non, continuez d'appliquer les gestes barrières et de prendre soin de votre santé.

Pour consulter l'évolution des ouvertures des centres de vaccination, rendez-vous sur www.sante.fr

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts et imprim'vert).

Photos : Mairie de Léon

Nombre d'exemplaires : 1500 exemplaires - Dépôt légal : à parution.

